Afin de **limiter** le **risque** d'**infections respiratoires** chez les **patients** sous **assistance respiratoire à domicile**, l'ANSM souhaite rappeler quelques recommandations importantes. Celles-ci sont relatives à l'utilisation et à l'entretien des appareils utilisés. Il s'agit d'améliorer les pratiques en matière d'hygiène et de maîtrise des contaminations ; aucun cas d'infection n'a été enregistré à ce jour en matériovigilance.

Ces dernières années, la prise en charge à domicile des pathologies respiratoires a considérablement augmenté. Ainsi, les patients sont de plus en plus nombreux à utiliser un dispositif d'assistance respiratoire et à en gérer l'entretien quotidien.

Ces recommandations de l'ANSM s'adressent aux patients qui utilisent les appareils intégrant un humidificateur, en particulier les dispositifs d'oxygénothérapie, les équipements à pression positive continue (PPC) et les ventilateurs d'assistance respiratoire.

Entretien et nettoyage

En premier lieu, il convient de rappeler que les indications concernant la nature et la fréquence des opérations d'entretien nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité des appareils figurent dans la notice d'instruction fournie avec l'équipement.

Il est important de respecter les points suivants :

- Changer l'eau du réservoir du système d'humidification une fois par jour (ne pas oublier de vider l'eau restante).

- Nettoyer le système d'humidification une fois par semaine au minimum et selon les modalités préconisées par le fabricant.
- Respecter le temps minimum de séchage et les modalités préconisés par le fabricant. Il est souhaitable d'essuyer soigneusement le réservoir d'eau avec un papier essuie-tout jetable ou un linge propre puis de le laisser sécher à l'air libre. Dans tous les cas, avant remise en route de l'appareil, vérifier que le matériel est bien sec (recommencer l'essuyage au besoin avec un essuie-tout ou un linge propre).

Si le patient détecte la présence de tartre ou constate un fonctionnement dégradé de son appareil, il est recommandé d'appeler le prestataire de soin à domicile ou le fabricant afin que le remplacement des pièces entartrées soit effectué.

Ces recommandations ne remettent pas en cause les indications faites par les fabricants dans les notices d'instruction.

Quelle eau choisir ?

Utiliser, par ordre de préférence : de l'eau stérile, de l'eau distillée à usage médical ou de l'eau bouillie puis refroidie à température ambiante.

- eau stérile ou distillée à usage médical : de l'eau distillée à usage médical ou de l'eau stérile pourront être utilisées. Cependant l'approvisionnement peut être difficile pour le patient.
- eau bouillie puis refroidie à température ambiante : utiliser de l'eau froide du robinet ou de l'eau embouteillée (choisir une eau de source parmi les moins minéralisées)

Porter l'eau à ébullition, puis la laisser refroidir à température ambiante. Quand l'eau a été portée à ébullition (environ 1 minute), ces types d'eau ne présentent pas de risque microbiologique identifié à ce jour, pour un usage d'humidification en assistance respiratoire.

N'utilisez en aucun cas l'eau déminéralisée à usage ménager (eau destinée aux produits électroménagers). En effet, ce type d'eau ne fait pas l'objet d'un contrôle microbiologique, car elle n'est pas destinée à la consommation par l'homme.

Que faire en cas de problème d'utilisation ?

En cas de problème ou de difficultés d'utilisation avec votre matériel d'assistance respiratoire à domicile il est recommandé de vous adresser à votre prestataire de santé à domicile ou au fabricant de l'appareil.

Déclaration de matériovigilance

L'ANSM rappelle la nécessité de déclarer, par fax au 01.55.87.37.02 ou par mail à l'adresse materiovigilance@ansm.sante.fr , tout incident ou risque d'incident grave impliquant des dispositifs médicaux. Toute personne peut faire un signalement ; celui-ci sera pris en compte et instruit.

Contact au sujet de ces recommandations

Direction des dispositifs médicaux de diagnostic et des plateaux techniques
Equipe produits dispositifs médicaux des plateaux techniques
E mail : dmdpt@ansm.sante.fr